

L'HISTOIRE DE TROIS GÉNÉRATIONS DES DROITS DES FEMMES

CONTACTS ET LIENS UTILES

PLAN D' ACTIONS ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2014-2016 DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

DANS LE CADRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE
POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES
DANS LA VIE LOCALE

1^{re} génération (1944-1970)

Reconnaissance des droits politiques et économiques pour les femmes: droit de vote, ouvrir seule un compte en banque, travailler sans l'autorisation du mari... depuis 1965 seulement!

2^e génération (1970-2000)

Reconnaissance de droits spécifiques aux femmes: libre disposition de leur corps en pouvant choisir si elles veulent ou non des enfants, prévention et répression des violences au sein du couple, droit à l'IVG...

Aujourd'hui, les femmes représentent près de la moitié des actifs en France, et sont désormais plus diplômées en moyenne que les hommes.



Mais leur écart de salaire avec les hommes reste de plus de 25 %. De même, 80 % des travailleurs précaires sont des femmes, 80 % des tâches ménagères sont assurées par des femmes, et 80 % des foyers monoparentaux sont féminins.

L'enjeu est donc désormais de rendre plus réelle cette égalité reconnue en droit.

3^e génération, en marche

Les droits des femmes se caractérisent par le passage d'une égalité devant la loi à une égalité réelle par la loi.

Le Conseil général de l'Isère, en tant que collectivité de la solidarité et grâce à sa proximité des usagers, est un acteur privilégié pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Isère.



Photo: © D.R.

Les Centres de planification familiale du département

Conseillères conjugales, médecins, sages-femmes
Pour connaître le centre de votre domicile : 04 76 12 12 87



Les Maisons du Conseil général de l'Isère

04 76 00 38 38 pour obtenir le numéro de celle de votre domicile

Direction de l'insertion et de la famille

Service cohésion sociale et politique de la ville
Égalité femmes/hommes 04 76 00 60 91

RESSOURCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Expositions

Expositions « égalité filles-garçons: parlons-en! »
Femmes prix Nobel

DVD : Etre femme en milieu rural – Le talent a-t-il un genre?
(place des femmes dans la culture) – Image des femmes dans les médias: notre jeunesse sous influence – Les violences faites aux femmes, quels impacts sur les enfants? Enfants victimes, enfants témoins, enfants exposés.

Brochures d'information

Violences conjugales! Dites stop! • Violences conjugales, les enfants en souffrent! • Prostitution? • Mariages forcés!
Mariages arrangés! Brisez le silence... Dites non!

Disponibles sur www.isere.fr

onglet « Social », « Citoyenneté »
Réservation: sce.csp@cg38.fr

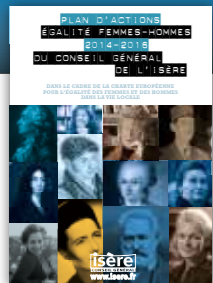
COM CGI FEV 2015 - Photos: © D.R. - Eric Feterberg-AFP - NA-USA - Coll. ADI - CGI MRF - Fotolia



isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr

POURQUOI UN PLAN D' ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

PLAN D' ACTIONS ISÉROIS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2014-2016



Photos de couverture (de gauche à droite et de haut en bas)

- Nicolas de Condorcet** 1743 - 1794
Philosophe
- Gisèle Halimi** 1927 (87 ans)
Avocate
- Yvette Roudy** 1929 (85 ans)
Femme politique
- Charles De Gaulle** 1890 - 1970
Homme politique
- Georges Sand** 1804 - 1976
Romancière
- Stendhal** 1783 - 1842
Ecrivain et romantique
- Olympe de Gouges** 1748 - 1793
Femme de lettres et révolutionnaire française
- Simone Veil** 1927 (87 ans)
Femme politique
- Françoise Giroud** 1916-2003
Écrivaine
- Simone de Beauvoir** 1908 - 1986
Écrivaine
- Victor Hugo** 1802 - 1885
Ecrivain
- Elisabeth Badinter** 1944
Philosophe

- Malgré la loi, les inégalités de genre sont encore trop réelles dans la vie quotidienne, en Isère comme ailleurs.
- L'application des droits égalitaires progresse trop lentement dans notre société.
- Notre culture est pétrie de stéréotypes de genre et qui sont des freins à l'autonomie réelle des femmes.
- L'égalité femmes-hommes est un véritable enjeu de société.
- Trois ans d'actions soutenues et cohérentes à l'échelle d'un territoire, permettent de créer une dynamique capable d'engager une prise de conscience autant collective qu'individuelle.
- Trois ans d'actions permettent d'évaluer les progressions, les freins et de réajuster les actions en fonction de ceux-ci.

Le Conseil général de l'Isère a adopté, en décembre 2013, à l'unanimité, son 4^e plan d'actions départemental, conformément à la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale.

Ce plan s'articule autour des ressources humaines, de l'application de nos politiques publiques locales, sociales, éducatives, culturelles et sportives, du soutien à la vie associative pour les droits des femmes et l'égalité ainsi que, dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce plan d'actions a pour vocation de s'appliquer de façon transversale à toutes nos interventions de terrain. C'est ce qui en fait sa force.

Alain Cottalorda
Président
du Conseil général
de l'Isère



Brigitte Périllié
Vice-présidente
chargée de
l'enfance en danger,
de la famille, de
l'égalité femmes/
hommes et de la
lutte contre les
discriminations



Transversal et pluridisciplinaire, il est composé de quatre axes principaux :

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ AU SEIN DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

- Sensibiliser les agents du Conseil général à la question du genre.
- Prévenir le harcèlement sexuel sur les lieux de travail par la mise en place d'une procédure d'alerte et d'un soutien spécifique pour les victimes.
- Soutenir l'égalité professionnelle et en féminiser les noms des métiers.

APPLIQUER LES PRINCIPES DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

- **COMMUNICATION** : Valoriser les bonnes pratiques en matière d'égalité et l'image des femmes. Lutter contre les stéréotypes par le choix des images et la parution d'articles dans Isère Magazine.
- **CULTURE** : Promouvoir la création, la pratique et la diffusion artistique dans un esprit d'égalité femmes-hommes. Informer les acteurs concernés de la place des femmes dans la culture.
- **ACTION SOCIALE** : Développer des pratiques innovantes de développement social dans nos services (parentalité, insertion et productions statistiques).
- **ÉDUCATION** : Lutter contre les stéréotypes de genre avec des actions inscrites dans le Contrat Educatif isérois pour accompagner les enseignants. Financer et mettre à disposition du matériel pédagogique.
- **SPORTS** : Réactiver la signature de la Charte sportive pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes par les comités et clubs locaux.
- **ACHATS PUBLICS** : Prendre en compte le genre dans tous les marchés publics en insérant une clause d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Soutenir les actions menées par les associations compétentes.
- Améliorer la prise en charge des conjoints violents en soutenant les associations spécialisées et des initiatives émergentes.
- Participer aux réseaux associatifs ou d'Etat sur la lutte contre les violences conjugales : mariages forcés, Egalité femmes-hommes sur tout le département.
- Poursuivre la sensibilisation et la formation des travailleurs sociaux sur cette thématique.
- Sensibiliser et prévenir, en partenariat avec les associations, par l'organisation de débats dans le cadre des journées internationales de lutte pour les droits des femmes.



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LES ASSOCIATIONS

- Soutenir le fonctionnement et les projets innovants des associations spécialisées.
- Valoriser leurs bonnes pratiques.
- Coordonner les actions des associations engagées sur le département.
- Créer une "Maison des associations en faveur des droits des femmes et de l'égalité" qui pourra réunir plusieurs associations qui œuvrent en faveur des femmes dans un même lieu.